

Vous êtes un professionnel : Partagez votre expérience et devenez membre d'un jury

Devenir membre d'un jury professionnel, c'est ?

- Faire bénéficier de votre propre expérience les personnes qui ont choisi le même métier que vous.
- La possibilité de repérer vos futurs collaborateurs.
- Echanger avec d'autres professionnels sur les évolutions de votre métier.
- Être reconnu comme expert dans votre métier par la direction départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Comment devenir membre d'un jury professionnel?

- Vous êtes chef d'entreprise ou salarié
- Vous avez au moins **5 ans d'expérience** dans l'exercice d'un métier.
- Vous n'avez pas quitté le secteur depuis plus de 5 ans.
- Vous avez des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité.

Quelle sera votre fonction ?

Chaque formation est décrite en activité puis en compétences professionnelles. Ces compétences sont répertoriées dans un Référentiel de Compétences que vous aurez à disposition (formation Afpa ou interne : ½ journée maximum)

Chaque jury est composé d'un minimum de 2 professionnels, les épreuves sont organisées par le centre Jean Moulin, les scénarios sont proposés dans le Dossier Technique d'Evaluation (critères d'acceptation, questions à poser..)

Votre rôle est de vérifier que les compétences décrites dans le référentiel de compétences ont été acquises par le stagiaire. Le jury est souverain dans ses décisions.

Pour proposer votre candidature, vous pouvez vous adresser à

Mr SOUYET, Responsable des formations Tertiaires - Industrielles et Horticoles
01.69.25.66.87 ou Madame LOISON, secrétaire des formations 01.69.25.66.95.